

Construction d'un groupe scolaire

Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

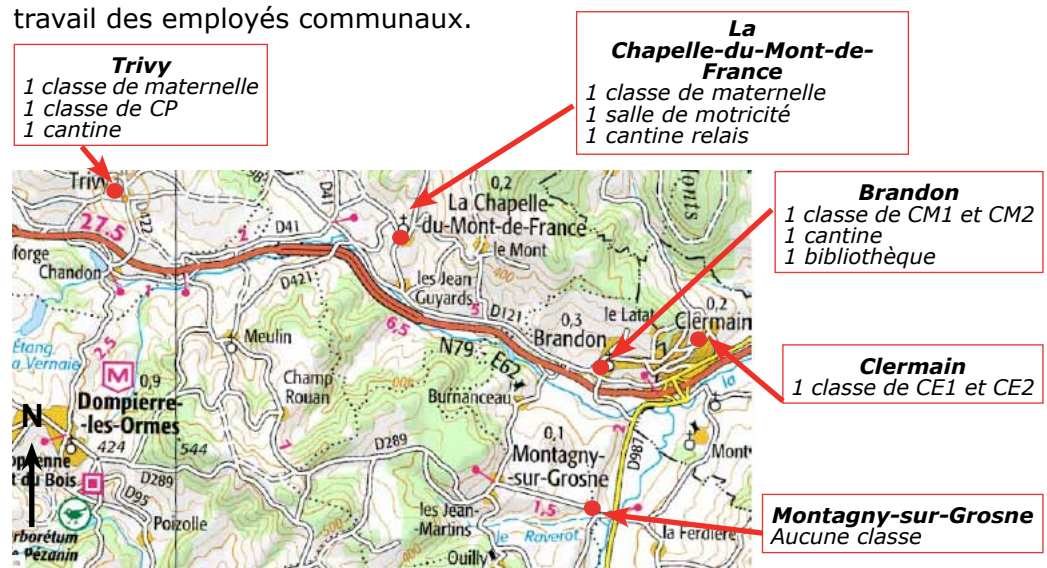
Cahier des charges - Avril 2018

Les cinq communes (Brandon, Clermain, Montagny, Trivy, La-Chapelle-du-Mont-de-France) du SIVOS de la Noue sont regroupées en RPI. Les classes de maternelle ou d'élémentaire sont dispersées sur quatre communes ainsi que deux points de restauration scolaire. Un bus assure le transport des enfants entre chaque pôle scolaire (une boucle le matin, une boucle le soir et un trajet vers la cantine pour les déjeuners des enfants de Clermain).

Pour faire suite à une étude de faisabilité de regroupement scolaire sur la commune de Brandon en 2013, la CCSCMBCM a acté la construction d'un nouveau groupe scolaire (après avoir étudié une réhabilitation partielle de l'école existante).

La garderie se déroule à la Chapelle-du-Mont-de-France.

Ainsi, la CCSCMBCM souhaite construire un nouveau **groupe scolaire unique** qui permettra l'accueil de tous les enfants sur un même site avec un restaurant scolaire, pour la sécurité de tous et une optimisation du temps de travail des employés communaux.



Extrait de carte IGN (source : <http://tab.geoportail.fr/>)

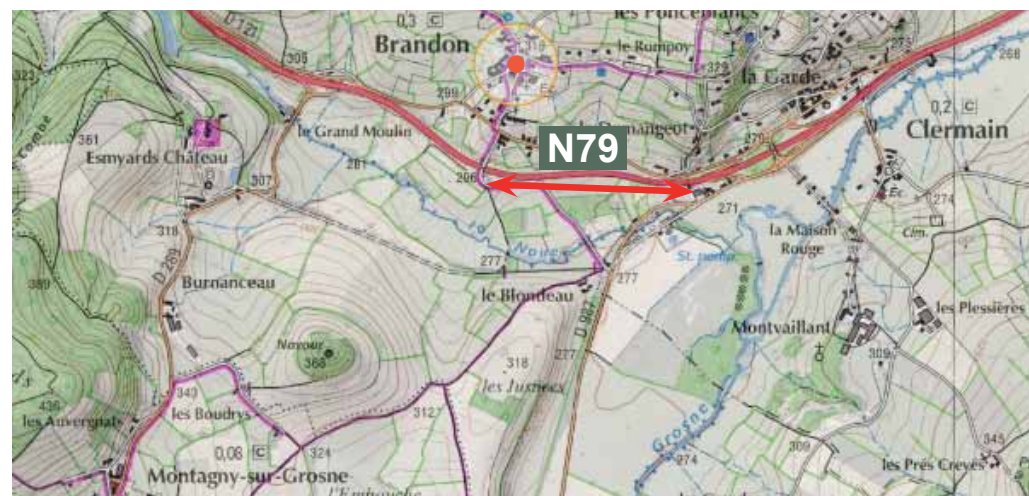


Les charges de fonctionnement et de chauffage sont elles aussi réparties sur les 5 communes en fonction de la surface des bâtiments utilisés et le nombre d'enfants scolarisés. Le but de ce projet est également de rationaliser et diminuer l'ensemble des coûts de maintenance, de fonctionnement et d'entretien.

Le présent cahier des charges est destiné à définir au mieux les **besoins fonctionnels et techniques** nécessaires au bon fonctionnement de ce futur groupe scolaire. L'emplacement et la configuration des lieux devront permettre d'ajouter des classes supplémentaires au programme ci-dessous suivant les besoins et décisions politiques à venir.

LE SITE DE BRANDON

- La commune de Brandon est un bourg de 300 habitants blotti entre le Clunisois et le Charollais. Il est situé près de la RCEA à 20 minutes de Mâcon, 10 minutes de Cluny et 30 minutes de Charolles. Le bourg s'est développé au nord ouest de l'église.



Situation de Brandon (source : <http://tab.geoportail.fr/>)

L'école est en face de l'église à l'est. L'espace autour de l'école est assez dégagé. A l'est, une aire de sport, au sud un parking et une prairie avec l'agorespace. Une vaste parcelle de 6 000 m² environ pourrait accueillir le nouveau groupe scolaire, plus au sud.

L'environnement et la configuration des bâtiments actuels permettraient l'implantation d'une nouvelle construction avec l'aménagement des abords et les circulations. La parcelle retenue est très ouverte vers le sud et les collines du Charollais. L'implantation du groupe scolaire par rapport au tissu urbain

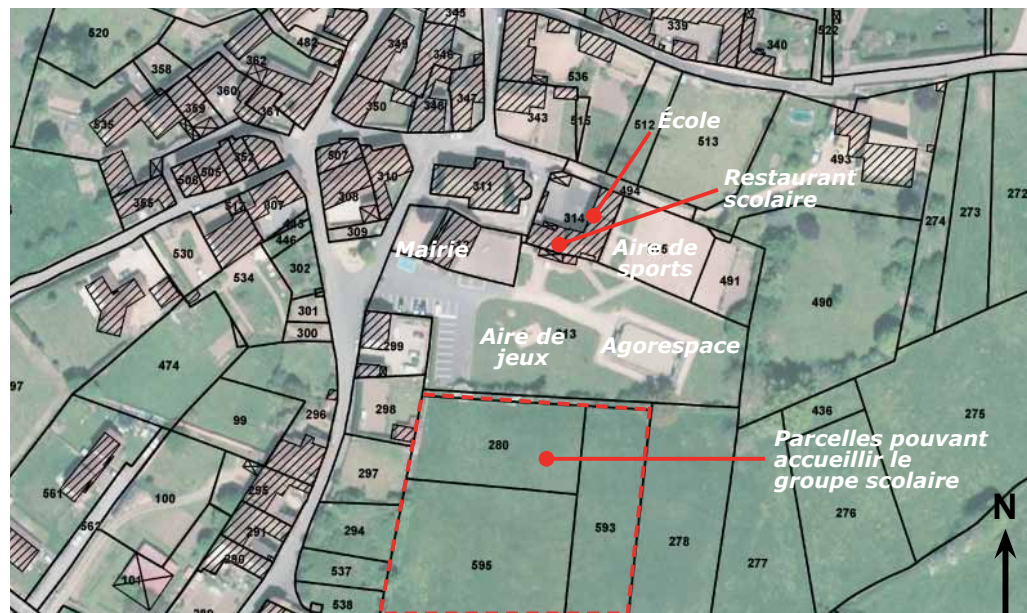
existant de la commune sera primordial dans la réflexion. L'aménagement urbain et architectural du site devra tenir compte de la qualité du paysage environnant, de la composition du village, de la qualité du bâti et des circulations induites par la présence de ce nouvel équipement.



Façade sud du restaurant scolaire vue de l'espace public, l'école à l'arrière plan



La parcelle du futur projet vue de l'espace public



La façade ouest de l'école avec son extension récente, le restaurant scolaire et la cour au premier plan



Vue de l'espace public depuis le terrain de sport, en direction du sud, l'agorespace est sur la gauche



La façade est de l'école donne sur le terrain de sports. A l'étage, un logement communal

La commune de Brandon présente un site naturel peu contraint et une parcelle constructible.

Le restaurant scolaire existant, bien qu'assez récent, ne pourra accueillir la totalité des demi-pensionnaires. Une bibliothèque existe déjà également dans le bâtiment.

Les locaux existants au sein de l'école et le restaurant scolaire seront réhabilités et transformés en garderie périscolaire et bibliothèque. Une troisième salle pourrait accueillir des ateliers ponctuels. Les travaux intégreront la mise aux normes des sanitaires. **Toutefois ces travaux sont hors projet (maîtrise d'ouvrage communale).**

Le nouveau bâtiment créé accueillera les salles de classe et le restaurant scolaire.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION / GÉNÉRALITÉS

- Les éléments de programmation permettent de définir le **niveau d'exigence** attendu par les élus, les enseignants et les partenaires de ce projet.
- Ce projet est à considérer comme un cas particulier afin d'être adapté à son lieu d'implantation et à sa destination. Il sera attendu un projet le plus adapté au contexte possible (à la topographie et aux bâtiments existants), fonctionnel et clair dans ses accès, sa symbolique et sa visibilité, sa façon de participer au lieu, sa relation étroite avec le paysage en plateau du site retenu...
- L'ensemble du projet, comme chaque espace individuellement, fera l'objet d'une **conception adaptée** en matière de volumétrie, de choix des matériaux, d'acoustique, d'éclairage, d'équipement, d'ambiance...
Les choix d'aménagements extérieurs seront également au service des différentes parties de cette école publique : vues, visibilité, identification, fonctionnalité...
- Le bâtiment et les espaces extérieurs seront accessibles à tous (personnes à mobilité réduite et autre handicap visuel, auditif, mental ...).
- D'une manière générale, les façades soumises au soleil intégreront un système de protection du rayonnement direct pour éviter les surchauffes et l'éblouissement en mi-saison et l'été.
- Une réflexion sera menée sur la gestion (rétention - récupération - utilisation) des eaux pluviales. Ces éléments pourront être des supports pédagogiques ultérieurs.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION / CARACTÉRISTIQUES DES ESPACES

NATURE DU PROJET

Construction d'un groupe scolaire unique avec distinction entre les locaux de la maternelle et ceux de l'élémentaire. Création d'un restaurant scolaire.

Les enseignants utiliseront des tablettes numériques.

Accueil de 105 à 110 enfants environ en 5 classes : 3 élémentaires et 2 maternelles.

LOCAUX COMMUNS

Ces locaux pourront trouver place à l'interface entre les deux écoles maternelles et élémentaires.

■ **Accueil** (20 m²)

- L'accueil se fait différemment entre les deux entités de l'école. Ainsi les enseignants de l'école élémentaire accueillent les enfants directement dans la cour de l'école avant de pénétrer par classe dans le bâtiment ce qui ne nécessite pas d'espace spécifique. Les enseignants de l'école maternelle accueillent les parents avec leurs enfants à l'intérieur de l'école.
- Une petite salle d'accueil ouverte et accueillante permettra aux parents de bénéficier d'un lieu privilégié pour les échanges avec les enseignants. Cette petite salle d'accueil pourrait aussi être utilisée pour des moments privilégiés avec d'autres partenaires extérieurs de l'école (comme les temps de «lecture offerte» par exemple). Cette salle pourrait être située à l'articulation entre les deux écoles.
- L'accueil est un lieu de passage qui permet de faire une transition entre les espaces extérieurs récréatifs et les espaces intérieurs d'enseignement plus calmes. Il peut également servir de transition entre l'école maternelle et l'école élémentaire. L'entrée peut être équipée d'un sas. Cet espace sert également de «vitrine» de la vie de l'école, il peut être un lieu d'exposition des travaux des enfants, un lieu de rencontre et d'échange entre les parents et les enseignants.
- Cet espace permet en outre d'assurer le contrôle des entrées et des sorties à l'intérieur du bâtiment.

■ **Vestiaires** (15 m² par classe) / **circulations**

- Les vestiaires sont installés en dehors des salles d'enseignement. Ils doivent être chauffés et correctement ventilés pour permettre à la fois aux enfants de se dévêtir et aux vêtements de sécher le temps de la classe. Une dilatation des circulations est préférable à une alcôve : il est plus simple pour le déshabillage que les enfants soient alignés. Les espaces de vestiaire de chaque classe seront clairement identifiables et séparés. Chaque enfant disposera d'un porte-manteau accessible dont la forme ne présentera aucun danger. Une étagère située au plus haut à 1 m permettra d'y déposer gants et bonnets.
- Les circulations doivent être des lieux agréables, elles doivent permettre d'établir des relations fluides entre les différents espaces d'enseignement. Ces espaces doivent être suffisamment larges, éclairés avec de la lumière naturelle dans la mesure du possible et être traités acoustiquement pour éviter toute réverbération sonore.

■ **Bureau de direction** (10 m²)

- Le bureau de direction permet d'assurer la gestion administrative. Le directeur peut y recevoir les parents d'élèves dans le cadre d'un entretien confidentiel, ou des fournisseurs de matériel divers. Ce bureau doit être proche de l'entrée. *Il est également possible que cet espace reçoive le serveur informatique du groupe scolaire (dans ce cas prévoir 1 ou 2 m² supplémentaire).*

■ **Salle des enseignants** (15 m²)

- Cette salle est à la fois un lieu de détente et un lieu de travail pour l'équipe enseignante. Elle permet de prendre des pauses, voire le repas à l'écart des élèves mais aussi d'organiser des réunions internes ou encore de préparer certains cours.
- Cette salle peut accueillir les ouvrages pédagogiques, la photocopieuse...
- La salle des enseignants doit se trouver en liaison courte avec le bureau de direction et en relation visuelle avec la cour.
- Un coin office, discret, refermable comme un placard, sera aménagé dans cette salle.
- L'éclairage naturel y sera privilégié.

■ **Salle de motricité** (110 m²)

- Cette salle est dédiée à la pratique d'exercices obligatoires au bon développement physique, intellectuel et nerveux des enfants essentiellement en maternelle mais elle pourra également être utilisée ponctuellement par l'école élémentaire. Elle peut occasionnellement être utilisée comme espace de rencontre ou de spectacle regroupant tous les enfants.
- Un accès direct sur la cour peut être envisagé pour permettre une plus grande polyvalence et permettre de développer des activités entre intérieur et extérieur.
- Le volume de cet espace doit être simple et fonctionnel. Une grande hauteur est souhaitable pour permettre des jeux de ballons et pour faciliter le renouvellement de l'air.
- L'acoustique de cette salle sera particulièrement soignée afin de limiter la réverbération et la propagation des bruits (d'impact notamment). L'occultation totale de la salle doit être rendue possible pour permettre des projections ou encore moduler l'ambiance lumineuse.
- Cette salle sera assortie de lieux et structures de rangement spécifiques, fonctionnels et faciles d'accès (15 m²).

■ **Sanitaires**

- Si le groupe scolaire est organisé sur plusieurs niveaux, des sanitaires adaptés aux niveaux d'enseignement devront se trouver à chaque étage. **Des sanitaires** seront à prévoir **à proximité de la cour** (ou des cours) pour faciliter les besoins pendant les temps de récréation. (10 m²)

• **Sanitaires enfants de maternelle** (18 m²)

Cet espace peut être en partie ouvert vers les circulations mais doit préserver au maximum l'intimité des enfants au niveau des WC (cloisonnettes sur trois côtés). Prévoir au moins deux WC filles et deux WC garçons par classe de maternelle, adaptés à la petite taille des enfants et séparés par des cloisonnettes, pas forcément très hautes.

Pour le lavage des mains, les fontaines circulaires permettent d'organiser facilement des jeux d'eau.

Une douche en hauteur, semi-ouverte peut permettre à un adulte de laver un enfant souillé.

• **Sanitaires enfants d'élémentaire** (14 m²)

Ils seront distincts par sexe, aménagés de cabines individuelles de WC dégonnables de l'extérieur, avec verrou intérieur et voyant libre/occupé. Les cuvettes seront "à l'anglaise", sans abattant. Les urinoirs seront de type stalle avec séparations. Les lavabos seront alimentés en eau froide et en eau mitigée. Une prise d'eau sera prévue pour l'entretien.

Il sera nécessaire de prévoir un WC par tranche de 20 élèves filles, un WC par tranche de 40 élèves garçons, un urinoir pour 20 élèves garçons et un jet de lavabo pour 20 élèves.

Prévoir une bonne ventilation.

• **Espaces lave-mains**

Prévoir un lavabo pour 10 élèves. Ces espaces seront d'entretien aisé (siphon au sol). Privilégier l'éclairage naturel. L'eau chaude sera maîtrisée à 30°C maximum.

• **Sanitaires enseignants** (4 m²)

Un sanitaire accessible aux personnes handicapées sera réservé aux adultes. Ils pourront éventuellement accueillir également de petits placards.

■ **Locaux techniques** (8 m²)

Les locaux techniques devront être adaptés aux choix techniques ultérieurs proposés par la maîtrise d'œuvre : électricité, ventilation, chauffage...

■ **Local d'entretien** (5 m²)

Lieu de stockage des produits et des machines ou matériel d'entretien. Cet espace doit être sécurisé vis-à-vis des enfants. Il doit être alimenté en eau froide et chaude.

■ **Les rangements**

(30 m² pour les rangements intérieurs + 20 m² pour les rangements extérieurs) Ces locaux annexes sont prévus pour tout le stockage du matériel lié aux activités d'enseignement : rangement pour le matériel intérieur (activités manuelles, jeux, matériel pédagogique, stockage) et pour le matériel extérieur (ballons...). Ils seront scindés en plusieurs locaux situés directement à proximité des lieux s'y rapportant : classes, salle d'évolution, cours...

- Des archives potentielles pourront prendre place dans les locaux existants.

■ **Les archives** (10 m²)

- Les archives pourront prendre place à proximité de salles de rangement ou du bureau de direction.

LOCAUX ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

■ **Les salles de classe** (de 60 m²)

- La salle de classe est le lieu de référence des élèves. Ils y passent la majeure partie du temps scolaire.
- La salle d'exercice est un espace d'enseignement devant être flexible pour

faciliter l'organisation d'activités diverses. Elle sera constituée d'une surface simple qui pourra être aménagée selon la pédagogie et les besoins de chaque enseignant. Sa forme géométrique sera la plus carrée possible. L'ambiance devra être propice au calme, fournir un bon éclairage naturel avec contrôle de l'ensoleillement. Il paraît souhaitable d'offrir des espaces d'activité vastes et structurables.

- Les salles d'exercice et d'enseignement devront ouvrir directement sur les vestiaires.
- La vue depuis les salles de classe vers l'extérieur sera fonction des orientations des classes. Les salles seront largement ouvertes sur l'extérieur (qualité des vues lointaines et proches, lumière sans ensoleillement excessif). Limiter en revanche des fenêtres vers la cour ce qui peut être propice à perturber les élèves d'une classe lorsque les autres élèves sont en récréation ou en activité sportive extérieure.
- On évitera les points porteurs de structure. Deux portes seront prévues par salle de classe.
- Les salles de classes seront équipées de panneaux d'affichage, de placards de rangement intégrés, d'une prise antenne TV, de prises électriques en nombre suffisant dont au moins une sur chaque mur, une proche du tableau à 1,5 m du sol, une prise informatique, de systèmes d'occultation, d'un point d'eau froide. Des câblages sont à prévoir pour l'installation des tableaux blancs interactifs.
- Une des cinq classes devra être située à côté du bureau de direction.
- L'acoustique sera soignée afin de permettre une bonne intelligibilité de la parole et le travail en petit groupe sans réverbération excessive.
- Une paillasse (65 cm de profondeur) pourra être prévu sur un côté de la classe avec des placards ou étagères de rangement. Des plaques métalliques sur un pan de mur pourront permettre également un affichage magnétique facilité.
- La salle informatique n'est pas envisagée, elle sera remplacée par un placard mobile rempli d'ordinateurs portables permettant des facilités pédagogiques.

■ **Salle de repos** (maternelle 35 m²)

- La salle de repos permet aux enfants qui le souhaitent de faire une sieste notamment après le repas de midi.
- L'utilisation de lits empilables permet d'utiliser cet espace occasionnellement pour des activités calmes nécessitant un faible niveau d'éclairage (projection, contes...).
- La salle de repos doit se trouver en liaison physique courte avec les salles de classe et la salle de service des ATSEM à la fois pour permettre aux enfants de rejoindre leur classe mais également pour en faciliter la surveillance. Elle doit également être située à proximité des sanitaires.
- De volume simple elle doit faciliter l'installation et la disposition des petits lits.
- L'ambiance de ce lieu doit être feutrée, propice au repos. L'isolement acoustique de cette salle par rapport aux autres salles est primordial.

■ **Salle de service des ATSEM / tisanerie** (maternelle 15 m²)

- La salle de service permet de préparer les supports aux différentes activités de l'école maternelle.
- C'est également dans cette salle que les ATSEM stockent et préparent le goûter des enfants. Conçu comme un petit office, cet espace permet occasionnellement de cuire des aliments préparés par les enfants en classe et de laver les ustensiles.
- La salle de service doit être en rapport physique et visuel avec les salles de classe et à proximité de la salle de repos pour pouvoir en assurer en même temps la surveillance.

■ **Les ateliers**

- Des ateliers pourraient être situés entre deux classes. Des portes donnant accès directement sur chaque atelier permettant ainsi une surveillance de l'enseignant à la fois sur la classe et l'atelier.
- Dans un premier temps, la troisième classe d'élémentaire ne sera pas affectée et pourra servir d'atelier.
- Les ateliers ont les mêmes caractéristiques spatiales que les salles d'enseignement.

RESTAURANT SCOLAIRE

Créer un nouveau restaurant scolaire, associé aux écoles est un élément important dans le déroulement de la journée d'un écolier.

Le restaurant sera intégré au groupe scolaire afin de mutualiser les espaces notamment de vestiaires et sanitaires.

Les locaux spécifiques au restaurant scolaire permettent de créer une coupure dans la journée, de faire du moment du repas un "moment agréable, une détente" notamment par le changement de lieu et d'ambiance, par la conception d'une salle à manger qui évite la fatigue, l'énerverment que peuvent créer le bruit et le regroupement d'un grand nombre d'enfants dans un même espace. Le repas est un moment convivial et éducatif.

En outre il est bon de pouvoir différencier les modalités de service selon l'âge des enfants.

Un niveau de bruit élevé dans un restaurant scolaire a souvent plusieurs origines : les équipements, les enfants, la configuration des locaux.

Avant tout traitement acoustique du local, il convient d'agir sur les sources de bruits, qu'elles soient d'origine mécanique ou d'origine humaine :

- diminuer les bruits en cuisine (plomberie, chocs sur les fourneaux, hotte...), pour cela les appareils et plans de travail seront désolidarisés des murs avec des joints souples et reposeront sur un sol flottant
- diminuer les bruits émis par les tables et les chaises et par la ventilation
- limiter la densité d'occupation (tendre si possible vers une densité de 0,5 élèves/m²) et le nombre d'élèves pour une même salle
- agir sur les bruits réfléchis par le local (matériaux absorbants, limitation des volumes...).

Les densités couramment pratiquées sont généralement situées autour de 1 m²/convive en maternelle et 0,8 m²/enfant en élémentaire. Cependant, diminuer cette densité ne peut être que positif tant au niveau du bruit que de l'espace libre pour circuler avec les plats ou tout simplement pour manger.

La CCSCMBCM prévoit un restaurant scolaire pour environ 100 enfants (environ 40 maternelles et 60 élémentaires) tout en sachant que ce niveau n'est que rarement atteint. Ainsi la densité d'enfant dans la salle à manger sera moins importante.

- **La salle à manger** (surface fractionnable)

Lieu de repas quotidien, la salle à manger doit offrir une véritable coupure dans la journée et doit être assimilée à un lieu agréable.

La salle à manger doit dégager une ambiance singulière, chaleureuse et propice à la détente.

Un volume généreux sera apprécié. Les hauteurs sous plafond seront déterminantes en fonction des capacités d'accueil et du mode de ventilation adopté.

Le traitement acoustique de cet espace doit être particulièrement soigné et permettre de créer une ambiance calme. Les enfants ne doivent pas éprouver de fatigue, ni d'excitation liées au bruit.

Les largeurs de circulation à l'intérieur de la salle à manger, entre les tables doivent prendre en compte la circulation de chariots transportant les repas.

Les petites salles à manger regroupant peu d'enfants offrent des conditions plus favorables que les réfectoires plus grands. Elles peuvent également permettre de différencier les modalités de service selon l'âge des enfants.

Les petits ont besoin que les ATSEM s'occupent d'eux de manière particulière. Pour faire du repas un moment de détente et d'échange, une répartition des enfants par groupe de 4 ou 6 de préférence est jugée favorable. Des petits groupes de tables peuvent avantageusement être isolés par du mobilier bas qui ne gêne pas la surveillance. La salle à manger devra permettre un cloisonnement mobile créant de petites unités conviviales.

La qualité de l'isolation phonique et de la correction acoustique seront à traiter avec attention.

L'éclairage naturel sera privilégié (tout en apportant une protection solaire contre le soleil de midi). Un éclairage électrique sera également prévu notamment pour la période hivernale. Cet éclairage favorisera une ambiance plutôt familiale que de collectivité et évitera les éblouissements.

- **Cuisine de préparation de repas**

Cette cuisine préparera quotidiennement les repas pour les 100 enfants.

Un espace de livraison sera indispensable et les accès de services devront être correctement dimensionnés pour le départ, le retour des containers et la réception des réserves.

Il est indispensable de bien respecter le principe de "marche en avant" dans l'élaboration de la cuisine.

Une zone de plonge pour le nettoyage de la vaisselle est également à prévoir. Il doit être en liaison directe avec la salle à manger, l'espace de livraison et

le local poubelles.

La localisation du restaurant scolaire tiendra compte de la nécessité d'assurer sa desserte par une cour de service séparée autant que possible des aires de jeu et de circulation des enfants. Cette cour de service permettra l'accès et la manœuvre d'un petit camion ainsi que l'accès pour le personnel.

- **Vestiaires employés**

Les vestiaires des employés seront composés de lieux séparés homme et femme. Dans chaque bloc se trouvent : un lavabo avec miroir, une douche et une armoire vestiaire. Une armoire à pharmacie commune et sécurisée doit y être installée.

Cet espace est réservé au personnel du restaurant scolaire. Les employés doivent pouvoir se mettre en tenue sans avoir à traverser la cuisine.

Les vestiaires doivent être en liaison courte avec l'office culinaire. Prévoir un accès de service.

- **Local poubelle**

Lieu de stockage et de tri sélectif des déchets, il doit être accessible depuis l'office culinaire (zone de plonge) et depuis l'extérieur.

Cet espace devra être facilement accessible depuis les voiries principales pour faciliter la collecte des ordures, y compris hors temps scolaires.

Son volume sera adapté à la disposition d'au moins 4 containers permettant le tri sélectif.

Cet espace devra être particulièrement bien ventilé.

Il devra pouvoir être nettoyé à grande eau.

L'ouverture du local devra permettre l'entrée ou la sortie facile des containers (large ouverture).

- **Espaces extérieurs**

- **Cour et préau**

- Une cour unique sera privilégiée. Cette cour doit être un espace le plus simple possible, sans retrait ni recoin, toujours plus propice à la surveillance des enfants. La cour pourra offrir une ouverture sur le paysage environnant.

- Les enfants de maternelle et l'élémentaire auront une cour commune. Toutefois il sera important de pouvoir prévoir une certaine modularité de cette cour afin de proposer différentes activités simultanées en séparant les enfants de maternelle et ceux d'élémentaire.

- Une structure de motricité pourra également être prévu, structure d'appui pour une éventuelle séparation ponctuelle entre les deux entités du groupe scolaire.

- Les préaux seront en lien direct avec la cour. Ils devront s'inscrire dans la continuité des espaces de récréation. Les enfants peuvent s'y abriter en cas de pluie ou de neige mais aussi pour se protéger du soleil.

- La surface couverte offerte par le préau peut également être mise à profit lors de manifestations exceptionnelles (fête de l'école) ou d'interventions pédagogiques spécifiques (sécurité routière...). Une hauteur sous plafond généreuse est souhaitable pour permettre des jeux de ballons. En outre il ne

doit pas apporter trop d'ombre aux espaces intérieurs.

- La cour proposera différents lieux pour les jeux d'extérieurs : aires en sablé, aires plus lisses pour faire du vélo ou des échasses, herbe, jardin... Elle proposera en outre des lieux ombragés autres que les préaux. Un jardin et un potager pourront être intégrés aux espaces extérieurs, à vocation pédagogique.

- Les limites de la cour seront traitées en corrélation avec le paysage environnant, avec les limites du bâti en centre bourg et avec les vues qui seront mises en valeur.

Stationnements et circulations

Prévoir des **stationnements** extérieurs pour les enseignants et autres intervenants (10 emplacements), des stationnements minute pour les parents, un espace également pour le stationnement du bus scolaire.

Les **circulations** et **accès** seront à étudier précisément pour limiter les potentiels désagréments liés à la concentration de voitures aux heures d'entrées et sorties des écoles.

Espace de livraison

Prévoir un espace spécifique d'accès pour le camion de livraison des repas à proximité du restaurant scolaire.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION / SURFACES

■ **Locaux communs**

Accueil	20 m ²
Bureau de direction	10 m ²
Salle des enseignants	15 m ²
Salle d'activités sportives	110 m ²
Rangements salle d'activités sportives	15 m ²
Sanitaire enfants	10 m ²
Sanitaire adulte	4 m ²
Local d'entretien	5 m ²
Locaux techniques	20 m ²
Archives	10 m ²
Circulations/Dégagements	20 m ²
TOTAL	239 m²

■ **École maternelle**

Vestiaires (2 x 15 m ²)	30 m ²
Salles de classes 2 x 60 m ²	120 m ²
Salle de repos	35 m ²
Salle de service / tisanerie	15 m ²
Sanitaires enfants / propreté	18 m ²
Rangement intérieurs	15 m ²
Circulations/Dégagements	20 m ²
TOTAL	253 m²

■ **École élémentaire**

Vestiaires (3 x 15 m ²)	45 m ²
Salles de classes (3x60 m ²)	180 m ²
Sanitaires enfants	14 m ²
Rangement intérieurs	15 m ²
Circulations/Dégagements	20 m ²
TOTAL	274 m²

Total groupe scolaire

766 m²

■ **Restaurant scolaire**

Salle à manger (<i>surface fractionnable</i>)	90 m ²
Office culinaire en mode préparation de repas	55 m ²
Vestiaires sanitaires employés	15 m ²
Espace de livraisons	10 m ²
Local poubelle	6 m ²
Circulations	15 m ²

TOTAL

191 m²

■ **Espaces extérieurs ou couverts**

Cour maternelle	500 m ² dont 60 m ² de préau
Cour élémentaire	400 m ² dont 90 m ² de préau
Rangement extérieur	20 m ²
Local poubelle de l'école	4 m ²

EXIGENCES TECHNIQUES

■ **Éclairage**

La lumière naturelle participe en grande partie à la qualité des espaces intérieurs. L'homogénéité de l'éclairage favorisera le confort de travail.

L'orientation des pièces devra être étudiée en fonction de l'ensoleillement (tout en évitant tout risque d'éblouissement ou de surchauffe) ainsi que de la qualité des vues offertes, notamment à hauteur d'enfant pour certains espaces.

Pour des besoins de confort et de gestion d'économie d'énergie, il sera utile de prévoir différents modes d'allumage et d'extinction. La notion de confort visuel est essentielle pour un bon fonctionnement des différentes activités du bâtiment. Il sera utile d'étudier indépendamment chaque pièce en choisissant le niveau et le type d'éclairage le mieux adapté à chacune d'entre elles.

■ **Acoustique**

Le maître d'œuvre prendra soin de travailler particulièrement l'acoustique notamment par le choix de matériaux adaptés aux niveaux sonores des écoles.

■ **Revêtements**

Le choix des revêtements tiendra compte de plusieurs paramètres : l'utilisation de l'espace, la facilité d'entretien et la durabilité, la composition des matériaux et leurs non-émissions de composés nocifs, la nature des revêtements, la couleur ... Ils devront être lessivables et absorbant les bruits...

■ **Menuiseries**

Menuiseries extérieures

Le choix des menuiseries extérieures devra tenir compte de plusieurs paramètres tels que la durabilité ou l'orientation des façades. Outre leur rôle de fermeture et d'isolation thermique, les menuiseries devront tenir le rôle de protection aux effractions et d'isolation acoustique.

Menuiseries intérieures

Les portes intérieures devront être conçues avec de bonnes performances phoniques, thermiques et anti-pince doigts.

■ **Thermique et ventilation**

La communauté de communes, territoire TEPOS, souhaite atteindre pour ce bâtiment des performances thermiques très élevées.

• *Ventilation*

Une ventilation mécanique adaptée aux usages sera nécessaire pour assurer la ventilation complète du bâtiment et permettra un bon renouvellement d'air préconisé pour un tel équipement.

Une attention particulière sera à apporter sur un bon réglage pour assurer le meilleur confort possible.

Une ventilation naturelle nocturne sera à prévoir, intégrant également la limitation des intrusions de personnes étrangères au bâtiment.

• *Isolation*

Si l'exigence d'un confort d'hiver est évidente (besoin d'isolation), le confort d'été est également essentiel à prendre en compte.

En outre la qualité architecturale du bâtiment existant ne permettra pas d'envisager une isolation par l'extérieur. Seul les extensions potentielles pourront mettre en œuvre ce procédé d'isolation.

■ **Réseaux**

La distribution internet se fera en filaire avec la possibilité d'activation du wifi ponctuellement sur l'ensemble de l'école.

APPROCHE RÉGLEMENTAIRE

■ L'équipe de maîtrise d'œuvre devra respecter la réglementation en vigueur, l'ensemble des normes DTU et décrets applicables aux **établissements scolaires** et **locaux accueillant du public**.

La communauté de communes Saint-Cyr-Mère-Boitier entre Charolais et Mâconnais étant territoire TEPOS, le nouveau groupe scolaire s'alignera sur les orientations de la **RT 2020** en créant un bâtiment à énergie positive.

Ces locaux sont également des **lieux de travail** et à ce titre ils doivent répondre également aux prescriptions visées dans la quatrième partie du Code du travail datant de 2008.

Les locaux devront aussi respecter le Règlement sanitaire départemental.

■ **Sécurité au feu**

Cet équipement est un bâtiment recevant du public. Il devra être conforme à la réglementation qui porte sur les dispositions à prendre pour assurer la sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

Les dégagements doivent permettre ainsi une évacuation rapide et sûre des personnes.

■ **Accessibilité aux personnes handicapées**

Conformément à la réglementation, ce bâtiment destiné à recevoir du public devra être aisément accessible à toute personne en situation de handicap.

Pour cela, le choix de la conception architecturale et des solutions innovantes en terme d'accessibilité seront à prendre en compte de la zone d'accès à la circulation intérieure et aux différentes salles.

Ces dispositions sont un bien pour le confort d'usage de tous et à prendre en compte dans les deux options choisies (réhabilitation/extension sur le site de l'école maternelle ou construction neuve).

Certaines dispositions faciliteront l'accès aussi bien d'une personne se déplaçant en fauteuil roulant de façon constante ou accidentelle, que de personnes accompagnées d'enfants en poussette ou de personnes momentanément chargées ou encombrées.

